

# **Communiqué du Ministère des Affaires civiles chinois: la Chine privilégie désormais l'adoption nationale**

**Le directeur du bureau de l'Adoption Internationale du ministère des Affaires civiles chinois, Wang Suying, a indiqué, dans un communiqué, le 19 août 2008, que la République Populaire de Chine allait désormais privilégier l'adoption nationale au détriment de l'adoption internationale.**

En effet, selon les estimations de ce ministère, 30 millions de couples chinois seraient désireux d'adopter l'un des 52 700 enfants déclarés, à ce jour, adoptables par les services locaux de la protection sociale.

Cette évolution de l'adoption internationale en Chine s'explique notamment par une forte croissance du niveau de vie des Chinois, du changement culturel et de l'application de la Convention de La Haye du 29 mai 1993.

De ce fait, le China Center of Adoption Affairs (C.C.A.A.) recommande aux familles étrangères qui initient ou vont initier une procédure d'adoption en Chine la plus grande patience, les délais d'attribution pouvant être de plus de quatre ans entre l'enregistrement du dossier en Chine et l'acceptation ou non du dossier.